

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

ci-après appelé le « **Syndicat** »

(ci-après appelés collectivement les
« **Parties** »)

**RELATIVE À L'APPLICATION DE LA CLAUSE 8.03
DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

- CONSIDÉRANT** la convention collective 2018-2022 liant les Parties;
- CONSIDÉRANT** la clause 8.03 qui stipule qu'au plus tard le 1^{er} mai de chaque année, les vice-recteurs académiques présentent à la Commission des études un projet de politique générale de répartition des postes à la lumière des avis qui leur auront été transmis avant le 1^{er} avril de chaque année par les départements exprimant leurs besoins en postes de professeur;
- CONSIDÉRANT** que la dernière réunion de la Commission des études avant le 1^{er} mai 2022 est fixée au 12 avril 2022;
- CONSIDÉRANT** que l'échéance pour soumettre les documents au Secrétariat général en vue de la Commission des études du 12 avril 2022 est fixée au 31 mars 2022;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les Parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
- 2) Exceptionnellement, dans le cadre du processus de répartition des postes de professeurs 2022-2023, la date limite pour la transmission par les départements d'avis concernant le projet de politique générale de répartition des postes de professeurs est devancée au 15 mars 2022;
- 3) La présente lettre d'entente est convenue en raison de circonstances particulières et exceptionnelles de la situation qu'elle vise et ne pourra être invoquée à titre de précédent dans tout autre dossier.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ.

**LE SYNDICAT DES
PROFESSEURS ET DES
PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
TROIS-RIVIÈRES**

M. Gilles Bronchti
Président

M. Olivier Malo
Vice-recteur aux ressources
humaines

Mme Sonia El Euch
Vice-présidente aux relations de
travail

M. Mathieu Desjardins
Directeur du Service des ressources
humaines

M. Marc Beauregard
Vice-président aux affaires
syndicales

M. Vincent Cantin
Doyen par intérim du Décanat de la
gestion académique des affaires
professorales

Mme Houda Souissi
Directrice du Service des relations de
travail